

MAIRIE de ST ROMAIN DE JALIONAS
560 rue du Stade
38460 ST ROMAIN DE JALIONAS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 2 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, **le vingt-et-un mai** le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	25/06/2024
Présents :	16	Date d'affichage :	25/06/2024
Votants :	21	Date de publication :	25/06/2024

Etaient présents :

BEKHIT Thierry, **BELMONTE** Sophie, **BRUDERLI** Mariane, **DECHANOZ** Sylvie, **DEVELAY** Fabienne, **DI CIOCCIO** Pietro, **FRANCO** Maelle, **GARNIER-MICHELIN** Sophie, **GEORGES** Corinne, **GRAUSI** Jérôme, **MARTELIN** Yves, **NOUET** Sylviane, **RAFFELLI** Gaël, **REIX** Stéphane, **ROMANOTTO** Nicolas, **TIRANNO** Gina.

Etaient absents et excusés :

DESCAMPS Gil pouvoir à **BEKHIT** Thierry, **HABLIZIG** Karine pouvoir à **GRAUSI** Jérôme, **KJAN** Sylvain pouvoir à **NOUET** Sylviane, **MOLLARD** Yoann pouvoir à **DEVELAY** Fabienne, **SAETERO** Soledad, pouvoir à **MARTELIN** Yves.

Était absent :

AGUIAR Géraldine, **NESMOZ** David.

Secrétaire de séance : MARTELIN Yves

DELIBERATION n° 2024-053	ADMINISTRATION Convention – création d'un sentier pédestre
------------------------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article le code de l'environnement.

Considérant le Plan Local d'Urbanisme communal.

Considérant l'avis des services de l'Etat et de l'ONF du 24 avril 2024.

Considérant l'accord du propriétaire des parcelles mentionnées.

La commune dispose d'un chemin rural, nommé chemin des Vignes, qui est régulièrement utilisé par sa population dans le cadre de loisir (marche, vélo etc...). Ce chemin s'arrête face à une propriété privée, située au 435 chemin de Jalionas, nommée « château de Jalionas ». Les passants sont obligés de faire demi-tour, ne pouvant légalement s'introduire dans cette parcelle privée. Ladite propriété empêche la commune de disposer d'un cheminement doux adapté aux loisirs dits du « weekend » sous forme de boucle.

Consciente des problématiques de sa population, les élus, associés aux services techniques et à la direction ont engagé un dialogue avec le propriétaire du 435 chemin de Jalionas pour permettre au chemin de continuer jusqu'au chemin de Jalionas, permettant ainsi de former une boucle. Le propriétaire a manifesté un vif intérêt pour ce projet, souhaitant offrir aux habitants de sa commune un cadre de promenade satisfaisant. Une convention de mise à disposition de son terrain (en annexe) a été mise en place, avec le soutien de la DDT et l'ONF. Les services communaux s'occuperaient de l'entretien, de la police et du traçage du sentier. Les financements de ce projet resteront minimes, entre l'achat de panneaux, de poteaux, et les frais indirects liés à l'entretien.

Cette convention permettrait ainsi d'offrir aux Jalioromains un circuit de promenade complet.

Le conseil municipal à 1 abstention et 20 voix pour :

DECIDE

- **D'autoriser monsieur le maire à signer la convention annexée.**
- **D'autoriser monsieur le maire à signer tout acte afférent à l'objet de la présente délibération.**
- **De remercier le propriétaire de la parcelle pour la mise à disposition de son terrain.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Jérôme GRAUSI

Le secrétaire de séance,
Yves MARTELIN

